

# **PLÉBISCITE**

## **SOU MIS**

# **AU PEUPLE FRANÇAIS**

**En vertu du Sénatus-Consulte  
du 7 Novembre 1852.**

---

Le Peuple veut le rétablissement de la dignité impériale dans la personne de **LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE**, avec hérédité dans sa descendance directe, légitime ou adoptive, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône dans la famille *Bonaparte*, ainsi qu'il est prévu par le sénatus-consulte du 7 novembre 1852.

---

Le Peuple est convoqué dans ses comices pour le dimanche 21 et le lundi 22 novembre, à l'effet de voter sur ce Plébiscite.

Ceux qui l'adopteront mettront dans l'urne un bulletin portant le mot : **OUI**, ceux qui ne l'adopteront pas déposeront un bulletin portant le mot : **NON**.

Des cartes d'Electeurs seront délivrées à tous ceux qui ont le droit de voter.

Auxerre, le 9 novembre 1852.

*Le Préfet de l'Yonne,*

**RODOLPHE D'ORNANO.**

Auxerre, impr., libr. et lith. de Ch. GALLOT.